

Sous la Présidence de Philippe RAPENEAU,

**Présents** : Ernest Auchart, Jean-Pierre Bavière, Damien Bricout, Bernard Bronniart, Alain Cayet, Betty Contart, Daniel Damart, Jean-Claude Desailly, Sylvie Gorin, Christiaen Hémar, Nicolas Kusmierk, Louis Lambert, Philippe Mastin, Michel Mathissart, Reynald Roche, Michel Seroux, Richard Skowron, Maurice Soyez, Daniel Tabary, Philippe Viard, Michel Ziolkowski.

**Excusés** : Nicole Canlers, Alain Chaussoy (*pouvoir à Christiaen Hémar*), Jean-Jacques Cottel (*pouvoir à Bernard Bronniart*), Marc Desramaut (*pouvoir à Michel Ziolkowski*), Michel Dollet (*pouvoir à Reynald Roche*) Gérard Dué, Pierrette Duez, Éric DufLOT (*pouvoir à Sylvie Gorin*), Cédric Dupond, Pierre Guillemant (*pouvoir à Maurice Soyez*), Raymond Kretowicz (*pouvoir à Philippe Viard*), Jacques Labalette (*pouvoir à Michel Seroux*), Emmanuelle Lapouille, Jean-Claude Levis (*pouvoir à Philippe Mastin*), Marie-Françoise Montel, Gérard Nicolle, Jacques Patris, Thierry Spas, Vincent Théry (*pouvoir à Philippe Rapeneau*), Alain Van Ghelder (*pouvoir à Alain Cayet*).

**Etat des pouvoirs :**

<b>Excusé</b>	<b>Pouvoir à</b>
Monsieur Pierre GUILLEMANT	Monsieur Maurice SOYEZ
Monsieur Éric DUFLOT	Madame Sylvie GORIN
Monsieur Michel DOLLET	Monsieur Reynald ROCHE
Monsieur Jacques LABALETTE	Monsieur Michel SEROUX
Monsieur Jean-Jacques COTTEL	Monsieur Bernard BRONNIART
Monsieur Alain CHAUSSOY	Monsieur Christiaen HEMAR
Monsieur Vincent THERY	Monsieur Philippe RAPENEAU
Monsieur Alain Van GHELDER	Monsieur Alain CAYET
Monsieur Marc DESRAMAUT	Monsieur Michel ZIOLKOWSKI
Monsieur Raymond KRETOWICZ	Monsieur Philippe VIARD
Monsieur Jean-Claude LEVIS	Monsieur Philippe MASTIN

**Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur Louis LAMBERT, représentant de la Communauté de Communes de l'Atrébatie, est nommé secrétaire de séance.

**Le procès-verbal de la dernière séance :**

Pas d'observation, le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2016 est adopté.

**Les délibérations**

**Décision modificative n°2 au Budget Principal Collecte et Décision modificative n°2 au Budget Annexe Valorisation**

Les 2 premières délibérations sont des décisions modificatives relatives aux 2 budgets. Il s'agit de simples régularisations comptables des restes à réaliser de 2015. En effet comme cela a été évoqué lors d'un précédent Conseil, des dépenses prévues en 2015 ont été mandatées sur l'exercice 2016.

Concernant les 30 000 € destinés aux travaux de construction du Centre de Valorisation Mutifilières, il s'agit d'un transfert du chapitre 21 vers le chapitre 23

*Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

**Recettes exceptionnelles au Budget Principal Collecte et Recettes exceptionnelles au Budget Annexe Valorisation**

Les délibérations 3 et 4 correspondent à des régularisations de recettes sur les 2 budgets, respectivement 557,13 € et 3 000,42 €.

*Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

### **Budget Primitif 2017**

*Le Président donne la parole à M SEROUX, Vice-Président en charge des finances pour la présentation de ce budget.*

**Le Vice-président, Monsieur Michel SEROUX, présente le budget primitif 2017.**

*«Comme nous vous l'avions proposé lors du débat d'orientation budgétaire, ce budget sera basé sur la continuité et la prudence.*

*Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à 10 090 556 € dont 478 956 € de frais financiers et la masse salariale globale à 11 277 100 € soit un peu plus de 52 % des dépenses de fonctionnement, ce qui s'explique par les activités spécifiques de main d'œuvre de nos services réalisées en régie directe.*

*En matière de ressources humaines, nous avons voulu renforcer en 2017 la formation des agents et nous lancerons et finaliserons le chantier de remise à plat de l'ensemble des régimes indemnitaires de tous les agents : le RIFSEEP.*

*En ce qui concerne les investissements, nous prévoyons :*

*Pour le budget principal collectes, en € TTC :*

*620 000 € pour les dépenses de déchèterie  
100 000 € de conteneurs roulants  
300 000 € de colonnes aériennes  
150 000 € de colonnes enterrées*

*Pour le budget annexe valorisations, en € HT :*

*150 000 € en dépenses de logiciels et solutions informatiques  
50 000 € en matériel de transport  
3 600 000 € pour terminer le chantier de l'unité de Pré Traitement Mécano Biologique*

*Vous aurez remarqué que nous n'avons pas prévu de dépenses d'investissement pour les véhicules de collecte en 2017. Ceci est dû à notre volonté de migrer progressivement notre parc vers les motorisations au gaz. Nous travaillons actuellement avec la CUA et des partenaires privés pour développer une station de distribution de gaz comprimé en ZI Est.*

*Mais au regard de la multitude d'acteurs et de la complexité du projet, nous préférons en 2017 lancer des marchés de location de véhicule afin de limiter le risque. En effet, sans maîtrise de la date de mise en service de la station, la location reste préférable.*

*En ce qui concerne nos recettes prévisionnelles, elles ont été inscrites conformément à ce qui vous avez été présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Nous serons très vigilants sur les futurs contrats de reprise des matières, en cours de renouvellement, ainsi que sur les prochains barèmes des Eco Organismes, notamment celui d'Eco Emballages. A noter que nous travaillons également sur la recherche de diversification des recettes en étudiant des pistes nouvelles de valorisation.*

*Conformément au DOB, nous ne prévoyons pas d'augmentation des tarifs en 2017 pour nos adhérents.*

*Au niveau des perspectives d'amélioration en matière de gestion comptable et financière de notre établissement, nous étudierons avec soin les préconisations que ne manquera pas de nous faire la chambre régionale des comptes dans son rapport provisoire.*

*Pour finir, il ne vous a pas échappé qu'une erreur de 300 000 € en recette s'était glissée dans la balance générale du budget. Il s'agit de 300 000 € de FCTVA que nous n'avons pas inscrit en recette sur le budget principal.*

*Voilà chers collègues en quelques mots la présentation de notre Budget 2017. Merci pour votre attention, nous sommes à votre disposition si vous avez des questions. »*

✓ **Le Président** remercie Michel Seroux pour sa présentation. Il fait remarquer qu'en 2017, il n'y aura pas d'investissement pour des véhicules car le SMAV a la volonté de partir vers de l'énergie issue de la méthanisation, le Gaz Naturel Véhicules. Le but est d'offrir un service public propre. Il précise que la Communauté Urbaine réfléchit également à cette politique pour les transports en commun.

Il ajoute que le SMAV va passer par une période test pour éviter les erreurs et donc dans un premier temps, va avoir recours à la location de véhicules roulant au gaz. Cela passera alors dans le budget de fonctionnement.

### Tarifs 2017

Cette délibération fixe les tarifs à appliquer pour l'année 2017.

✓ **Le Président** rappelle qu'il n'y a pas d'augmentation des tarifs pour 2017 que ce soit pour la contribution à l'habitant ou que ce soit pour les tarifs à la tonne traitée.

Néanmoins il attire l'attention des conseillers sur l'intégration dans ces tarifs, d'un coût pour la mise à disposition de bennes suite aux différents abus qu'il y a pu y avoir.

De même il souligne le fait que dorénavant figure un tarif pour couvrir les frais de nettoyage des dépôts sauvages. La facturation ne sera effective qu'après le passage de l'agent assermenté pour le constat et le passage de l'équipe technique pour le nettoyage.

✓ **Monsieur Michel Ziolkowski** fait remarquer qu'il serait bien de faire figurer dans les différents bulletins municipaux une notice sur les dépôts sauvages afin que l'utilisateur soit prévenu des éventuelles répercussions. Il propose que le SMAV présente aux communes un petit flyer.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### Durée d'amortissement des immobilisations

La délibération fixe la durée des amortissements et notamment modifie la durée d'amortissement des véhicules lourds afin de la faire coïncider avec la sortie de l'actif et la revente sur le marché de l'occasion.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### Indemnités allouées aux receveurs des communes et des établissements publics locaux

Il s'agit d'arrêter le montant de l'indemnité facultative qui sera versée au comptable public. Le montant pour l'année 2017, s'élève à 3 488.71 €.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### Sorties de l'actif

Cette délibération acte la sortie de l'actif d'un véhicule vendu en l'état pour un montant de 1 700.00€.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### Convention de ligne de trésorerie avec la Banque Postale du Pas-de-Calais

Le montant de la ligne de trésorerie reste inchangé à 3 000 000 €. Cependant les conditions annexes et le taux deviennent plus favorables.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### Prime d'intéressement à la performance collective – définition des objectifs 2017

La délibération reprend les différents objectifs de la prime d'intéressement à la performance collective pour l'année 2017. Ceux-ci ont été travaillés avec les représentants du personnel et présentés en comité technique le 6 décembre 2016.

La différence notable sur les objectifs de l'année par rapport à ceux des années précédentes est la prise en compte des accidents de travail et la mise en place d'un permis à points reprenant la manière de servir et le comportement général des agents au sein de leur service.

✓ **Le Président** précise que cette prime d'intéressement ne s'applique pas aux agents mis à disposition et que le seul moyen pour eux d'en bénéficier et de demander leur mutation au SMAV.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### Participation employeur à la protection sociale complémentaire santé

Le SMAV a pris la décision de mettre en place la participation à une complémentaire santé actée par cette délibération. Cette décision fait notamment suite à aux résultats de l'enquête mise en place auprès des agents dont 70 % ont participé. 10 % des agents ont déclaré ne pas être couvert par une mutuelle. Le montant de la participation de l'employeur s'élève à 22 € brut par mois, elle sera versée à l'agent pour toute présentation d'un certificat d'adhésion à une garantie santé labellisée.

✓ **Monsieur Jean-Pierre Bavière** demande si cette mesure ne s'applique qu'aux agents de la catégorie C.

✓ **Le Président** lui répond que cela concerne tous les agents.

✓ **Madame Sylvie Gorin** tient à rappeler que cette participation ne vaut que pour les mutuelles labellisées.

✓ **Monsieur Michel Mathissart** demande si la somme est imposable.

✓ **Le Président** confirme que cette somme rentre dans le revenu imposable.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Création de postes**

La délibération officialise la création de postes suite à la réussite à examens professionnels et à la mutation en début d'année d'un agent mis à disposition par la CUA au SMAV.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Tableau des effectifs**

La délibération fait suite à la précédente et met à jour le tableau des effectifs.

Le Président tient à préciser que le nombre d'agents reste stable.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Affectation des services par budget**

La délibération fixe le rattachement par budget des différents services et donc des agents, notamment pour être en conformité avec les textes de loi.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Subvention complémentaire au Comité des Œuvres Sociales et Convention d'objectifs et de moyens 2017 entre le Comité des Œuvres Sociales et le SMAV**

Ces délibérations se rapportent au Comité des Œuvres Sociales. L'une concerne le versement d'une subvention complémentaire de 16 355 € pour notamment prendre en charge une partie de la rémunération de l'agent de la CUA mis à disposition pour gérer les affaires courantes du COS. L'autre autorise la signature de la convention d'objectifs et de moyens entre le SMAV et le COS pour l'année 2017.

*Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

### **Règlement de la collecte des déchets**

La délibération modifie le règlement de collecte afin notamment d'intégrer la mise en place de la collecte de l'amiante sur la déchèterie professionnelle de Saint Laurent Blangy et la facturation de l'enlèvement des dépôts sauvages.

✓ **Le Président** souhaite apporter des précisions sur la collecte de l'amiante. Il rappelle que le SMAV souhaite apporter un service supplémentaires aux usagers en leur permettant de se débarrasser facilement tout en respectant l'environnement de tôles amiantées ou autres déchets contenant de l'amiante. Les quantités doivent restées minimales et ce service ne s'adresse absolument pas aux professionnels, ceux-ci devant continuer à s'adresser à des entreprises spécialisées dans le traitement de ce type de produit.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Téléthon 2016 – Reversement au profit de l'AFM**

Le montant de la participation du SMAV au téléthon s'élève à 3 000€.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Modification de périmètres de la Communauté Urbaine d'Arras, de la Communauté de Communes du Sud-Artois et fusion des Communautés de Communes de l'Atrébatie, des Deux Sources et de La Porte des Vallées – Modification des statuts**

La délibération concerne la modification des statuts du SMAV.

✓ Le Président fait un point sur les modifications à venir expliquant notamment que le SMAV sera dorénavant constitué de 3 adhérents : la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté de Communes du Sud Artois et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Il rappelle que les statuts prévoient que les adhérents soient représentés par un conseiller plus un conseiller par tranche de 4 500 habitants et par tranche entamée. Cette représentation donne ainsi 25 conseillers CUA, 8 conseillers pour la CC du Sud Artois et 8 conseillers pour la CC des Campagnes de l'Artois.

Il précise également que les nouveaux vice-présidents au SMAV pour ces 2 dernières communautés de communes ne pourront être désignés que lorsqu'elles auront procédé à l'installation de leur assemblée. Il s'inquiète notamment du fait que la Communauté de Communes du Sud Artois n'ait toujours pas arrêté une date pour procéder à cette installation et qu'il va être compliqué pour le SMAV de procéder à des élections de vice-présidents avant la fin janvier

✓ **Les conseillers de la Communauté de Communes du Sud Artois** promettent d'essayer de faire accélérer les choses.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Convention de collecte des encombrants sur rendez-vous avec l'association AIR**

Cette délibération est relative au partenariat du SMAV avec l'association d'insertion AIR qui collecte à la demande des encombrants en porte à porte. Ces encombrants alimentent les recycleries d'Erwillers et de Bapaume. La dépense correspond à 2 € par habitant.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Etat de l'utilisation de la délégation du Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation**

#### **A. Attribution des marchés publics**

##### **Attribution du 17 novembre 2016**

- ✓ **2016-PA-13 (forfaitaire) :**  
Fourniture de bons d'achats multi-enseignes sous forme de chéquier  
Attribué à **Edenred** pour un montant de 15 629.70 € HT.

##### **Attribution du 22 novembre 2016 (CAO)**

- ✓ **2016-AO-10 (accord cadre à bons de commande mono-attributaire – 48 mois) :**  
Fourniture de matériaux acier pour travaux de construction métallique  
Attribué à **Arcelor Mittal** pour un montant estimé de 250 000 € HT.
- ✓ **2016-AO-11 (marché unitaire – 60 mois)**  
Prestations de service d'assurance Risques Statutaires  
Attribué à **Cabinet Pilliot** pour un montant de 149 870.07 €.

##### **Attribution du 6 décembre 2016**

- ✓ **2016-PA-14 (forfaitaire) :**  
Accompagnement aux certifications ISO 9001, OHSAS 18001 et ISO 14001  
Attribué à **DEKRA Industrial** pour un montant de 27 090 € HT.

#### **B. Avenants**

- **2015-AO-04/03:**  
Prestations de nettoyage industriel et entretien de vitres  
Ajout du nouveau centre de tri multifilières pour un montant annuel de 600 € HT.
- **2016-PA-01 :**  
Etude de faisabilité pour la mise en place d'une tarification incitative de la gestion des déchets ménagers et assimilés  
Traitement de la matrice des coûts et transfert de compétence pour un montant de 1 150.00 € HT.

#### **C. Conventions**

- Pass'Etudiant Ville d'ARRAS – Vente de vélos recyclés : signature le 04/11/2016 ;
- Participation financière du SMAV à l'opération d'externalisation de la collecte des déchets du bâtiment Crinchon, rue Victor Leroy à ARRAS : signature le 15/11/2016
- Participation financière de Pas-de-Calais Habitat à l'opération d'externalisation de la collecte des déchets du bâtiment LE VELAY à SAINT-LAURENT-BLANGY : signature le 29/11/2016 ;
- Participation financière de Pas-de-Calais Habitat à l'opération d'externalisation de la collecte des déchets rue Jean Bodel à ARRAS : signature le 29/11/2016

*La séance est levée à 19h30.*